

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **27 septembre 2022 à 18h00**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE dès 18h20, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM, Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT dès 18h20, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC dès 18h15, David RAIMOND, conseillers

Absente : Angélique LOZINGUEZ

Convocation : du 20 septembre 2022

Secrétaire : Séverine FOUACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Séverine FOUACHE est nommée secrétaire de séance.

Décision Modificative 1

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir les crédits budgétaires pour permettre le basculement des opérations du 2031 au 2315 : maîtrise d'œuvre des travaux de voirie d'Assinghem.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer quant à la décision modificative suivante.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315 Installations, matériel et outillage techniques		6 336.00 €		
R 2031 Frais d'études				6 336.00 €
TOTAL 041 Opérations patrimoniales		6 336.00 €		6 336.00 €

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette décision modificative.

Avis : enquête publique sur l'extension du plan d'épandage du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys à aire sur la Lys

Par courrier en date du 09/08/2022, les services de la Préfecture sollicite l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage des terres de décantation et de curage situé sur le territoire de la commune d'Aire sur la Lys.

Le dossier de consultation a été fourni par clé USB et rendu disponible aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier mis à la disposition du conseil municipal.
Le Conseil municipal doit exprimer son avis.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, le conseil municipal émet des inquiétudes quant aux teneurs des matières épanchées. Les conseillers estiment le dossier malheureusement peu accessible pour les non-initiés.

Le conseil municipal émet un avis défavorable (0 voix favorable, 9 voix défavorables et 2 abstentions) au projet.

Avis : le projet d'exploitation par la SAS AGRI MORINIE d'une unité de méthanisation agricole collective par injection dans le réseau Grdf sur le territoire d'Ecques.

La société SAS AGRI MORINIE a comme projet la création de son unité de méthanisation sur la commune de ECQUES (62). Cette unité, dont le procédé de fabrication est exposé dans un dossier de consultation mis à disposition des élus, a pour objet de traiter les effluents d'élevage et la matière végétale (agricoles, IAA, ...) ainsi que d'autres matières non dangereuses, dans le but de produire du biogaz et de l'injecter directement dans le réseau de GRDF après épuration. Ce processus de digestion de la matière génère un digestat considéré comme déchet, et dont ce dossier vise à préciser l'intérêt agronomique et à définir les modalités de sa valorisation en Agriculture.

Après consultation des documents mis à sa disposition, le conseil municipal émet un avis défavorable (0 voix favorable, 6 voix défavorables et 5 abstentions) à ce projet.

Monsieur Philippe LEFRANC rejoint la séance.

Avis : Adhésion de la CCPL au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

Lors de sa séance du 02 février 2022, le conseil communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

L'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « a moins de dispositions contraires, confirmées par la délibération institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'adhésion de la CCPL au syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

Monsieur Philippe LEFRANC considère que la mobilité est dans l'ère du temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.

Monsieur Philippe DUMONT et Madame Fabienne CAPELLE rejoignent la séance.

Avis : Modification simplifiée n°1 et 2 du PLUi.

Monsieur le Maire informe que l'avis du conseil municipal est requis dans le cadre des procédures des modifications simplifiées du PLUi en cours de réalisation par la CCPL.

Pour permettre la réalisation de projets spécifiques et améliorer le contenu du document, le conseil communautaire par délibération du 07/10/2021 et du 16/12/2021, a prescrit plusieurs procédures d'évolution du PLUi. Parmi ces procédures, figurent les modifications simplifiées suivantes :

- Modification simplifiée n°1 :

La procédure a pour objectifs de modifier plusieurs points au sein du document. Ces modifications concernent la rectification d'erreurs matérielles ainsi que la réécriture voire l'écriture de dispositions règlementaires au sein du document principalement pour apporter plus de clarté et sécuriser l'instruction des demandes d'autorisation. Ainsi, 8 modifications doivent être apportées.

(voir document Notice explicative).

- Modification simplifiée n°2 :

La procédure a pour objet la suppression d'un emplacement réservé à Wavrans-sur-l'Aa – Réserve n°66.

(voir document Notice explicative)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la modification 1 (8 voix favorables, 0 voix défavorable et 6 abstentions).

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la modification 2 (unanimité).

Appellation de la tribune du terrain Matthieu

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagements du terrain Matthieu réalisés par les bénévoles du Football Club Wavrans. Ainsi le terrain bénéficie aujourd'hui d'une tribune et d'un accès piétons.

Monsieur le Maire informe qu'à l'initiative du FCW une urne a été disposée au niveau de la salle des associations dénommée Gabriel Fraissinet pendant plusieurs semaines afin que la population footballistique puisse donner son avis sur le futur nom de la tribune du terrain Matthieu.

Un dépouillement de cette urne a été réalisé en présence de membres du FCW ce 26/09/2022.
Monsieur le Maire propose de suivre le résultat et de dénommer la tribune : Tribune Bernard LEFEBVRE.

Monsieur Olivier HENDRICK regrette que Jean-Louis LARDEUR, fondateur du club, ne soit pas retenu tout en reconnaissant le travail accompli par Bernard LEFEBVRE.

Monsieur Philippe LEFRANC estime qu'il est intéressant de retenir le nom de quelqu'un de vivant et met en exergue la nécessité de respecter le vote démocratique.

Le conseil municipal décide de nommer la tribune du terrain Matthieu : Bernard LEFEBVRE.
(11 votes Bernard LEFEBVRE, 2 votes Jean-Louis LARDEUR, 1 abstention).

Succession André FOUACHE – Protocole d'accord – Mandat de Vente.

Monsieur le Maire informe que, Mr André FOUACHE demeurant au 43 rue de la Haute voie à Campagnette décédé le 15/07/2021 a légué par testament sa maison à l'église de Wavrans-sur-l'Aa.

Afin de répartir ce leg entre le diocèse d'Arras et la commune de Wavrans-sur-l'Aa (propriétaire de l'église) la signature d'un protocole d'accord est nécessaire.

Monsieur le Maire en donne lecture.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le protocole d'accord.

Dans le cadre des démarches de succession de Monsieur André FOUACHE, il est nécessaire de réaliser la mise en vente de ses biens et notamment de son habitation au 43, rue de la Haute voie à Campagnette.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le Mandat de vente, ainsi que tous autres documents relatifs à la vente de l'ensemble des biens de Monsieur FOUACHE.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer les mandats de vente
- Signer l'ensemble des documents relatifs aux ventes des biens

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accord de la Caisse d'Allocations Familiales pour une subvention de 142 355.16 euros pour l'achat du bâtiment loué comme maison d'assistantes maternelles. La notification devrait intervenir prochainement.

Il informe que l'inauguration de la MAM aura lieu le 08 octobre 2022 à 10h30. Une porte ouverte aura lieu durant l'après-midi.

Monsieur le Maire informe avoir reçu les arrêtés DRAC concernant la demande de subvention de 1 538€ pour « étude préalable à la restauration de l'autel latéral sud et de l'autel latéral nord à l'église Saint-Omer » et concernant la demande de subvention de 1180 € pour la « restauration de la chaire ».

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'une défaillance, le poteau Incendie de la rue du beau rivage doit être réparé pour la somme de 3 350 € HT.

Il précise que celui devant la salle Josse Heumez présente une fuite, des devis sont en cours mais une intervention sera inévitable.

Dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien de Remilly-Wirquin, une permanence de concertation sera organisée le 7 octobre prochain, en salle des fêtes de Remilly-Wirquin. Wavrans-sur-l'Aa fait partie des communes limitrophes et à ce titre, est destinataire de l'avis. La société Engie précise également que conformément au vœu du Conseil Municipal de Wavrans-sur-l'Aa du 14 mars 2022, une étude d'impact sur la réception TV sera réalisée par un bureau d'études indépendant. Elle sera rendue publique dès finalisation, vraisemblablement avant la fin de l'année 2022.

Monsieur le Maire informe qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01^{er} octobre 2022.

Monsieur le Maire expose le projet du CMJ. Ainsi, un abri à vélos sera construit en projet partagé avec une classe de 2nde Technicien Constructeur Bois du Lycée Professionnel Bernard CHOCHOY de Lumbres. Une demande d'installation sur le parking de l'école sera proposée en réunion de CCAS.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) débutant le 1er janvier 2023, l'ensemble du fibreux (papier et carton) devra sortir du bac jaune de tri sélectif. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage donc à adapter son parc de Point d'Apport Volontaire (PAV) fibreux en le densifiant par la création de « Pôles Tri » dans chacune des communes du territoire.

Un Pôle Tri regroupera au moins un PAV fibreux et un PAV verre au même endroit, simplifiant le geste de tri des usagers.

Dans un premier temps, une première tranche de 20 PAV va être déployée dans les semaines à venir ; elle sera suivie par plusieurs autres tranches.

Les emplacements dotés d'un PAV verre qui ont été choisis pour devenir un Pôle Tri sont l'emplacement derrière la salle Josse Heumez ainsi que l'emplacement au hameau de Campagnette.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du fonctionnement de la station mobilité, celle-ci sera présentée par l'Animateur Mobilités Durables de la CCPL aux élus et agents le 03 octobre 2022 et à la population le 08 octobre 2022 durant l'après-midi.

La loi Climat et Résilience a introduit des objectifs ambitieux de réduction la consommation de terres agricoles et naturelles.

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols vise à atteindre un équilibre entre les surfaces artificialisées et celles qui doivent être renaturées. Ces objectifs seront traduits dans le PLUi à l'horizon 2027. Pour cela des ateliers par bassin de vie seront organisés dès mi-novembre pour traiter plus spécifiquement du foncier économique. Chaque commune est invitée à se faire représenter par 2 voire 3 personnes pour suivre la démarche.

Monsieur Frédéric FICHAUX demande ce qu'il advient du projet Wav Land. Monsieur le Maire répond qu'un cahier est présent en mairie pour que la population puisse s'exprimer à ce sujet. L'étape suivante serait l'arrêt de projet par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui entraînerait une enquête publique. Toutefois, l'intercommunalité a décidé de ne pas inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et demande au porteur de projet de bien vouloir expliquer son projet aux administrés. L'arrêt de projet demeure donc pour l'instant en attente.

Madame Muriel LEFEBVRE signale la présence de trou dans la chaussée entre Campagnette et Forestel.

Monsieur le Maire précise que les travaux de voirie de la RD192 au Hameau d'Assinghem ont pris du retard. La fin des travaux est prévue mi-novembre.

Monsieur Henri LEGAY expose que des cailloux financés par l'Association Foncière de remembrement (AFR) vont être étalés dans les chemins AFR et communaux. Un membre de l'assistance fait savoir que des accords au sein de l'Association Foncière de Remembrement seraient préalablement indispensables pour savoir où disposer lesdits cailloux.

Monsieur Philippe DUMONT fait remonter que le sentier tout public est sale en raison des crottins de chevaux laissés par les cavaliers.

Monsieur Frédéric FICHAUX s'interroge sur l'activité de l'entreprise TSB DEM située à Elnes, aux portes de notre village. Il se demande ce qu'elle fait de ses déchets. Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé au Maire d'Elnes en ce sens.

Monsieur Olivier HENDRICK évoque la question des horaires d'éclairage public face à la nécessité grandissante d'effectuer des économies d'énergie. Les élus décident de modifier la mise en route de l'éclairage de 4h à 6h et de 22h à 21h. La rue Bernard Chochoy continuera d'être éclairée toute la nuit. Les habitants seront tenus informés de cette modification.

Monsieur le Maire précise que des illuminations de Noël seront installées uniquement aux abords des bâtiments communaux compte tenu des économies à réaliser.

Parole est donnée à un membre de l'assistance qui sollicite une intervention publique du porteur de projet Wav Land, ce à destination de tous. Cette personne signale des travaux illégaux sur le site, effectués préalablement à toute autorisation. Monsieur le Maire indique que le signalement effectué par l'intéressée auprès des services préfectoraux a été classé sans suite. Il rappelle par ailleurs que le porteur de projet sera soumis à cette intervention auprès de la population, faute de quoi l'arrêt de projet ne sera pas envisagé par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

La séance est close à 20h15.

Liste des délibérations prises :

043 Décision modificative 1

044 Enquête publique sur l'extension de plan d'épandage du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys à Aire sur le Lys

045 Avis : le projet d'exploitation par la SAS AGRI MORINIE d'une unité de méthanisation agricole collective par injection dans le réseau Grdf sur le territoire d'Ecques

046 Avis : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités

047 Avis : Modification simplifiée n°1 du PLUi.

048 Avis : Modification simplifiée n°2 du PLUi.

049 Dénomination de tribune du terrain Matthieu

050 Avis : Protocole d'Accord succession André FOUACHE

051 Avis : Mandat de vente et vente propriétés André FOUACHE



POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 30 septembre 2022
Le Maire,
DELANNOY Julien

